



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/CECI/ICP/2007/3  
5 mars 2007

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

COMITÉ DE LA COOPÉRATION ET DE  
L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUES

Équipe de spécialistes des politiques d'innovation  
et de compétitivité

Première session  
Genève, 8-9 mars 2007  
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**QUESTIONS ESSENTIELLES À EXAMINER EN 2007-2008**

**Résumé des principaux résultats de l'enquête réalisée auprès d'experts  
des politiques d'innovation et de compétitivité**

**Note du secrétariat**

**I. INTRODUCTION**

1. L'un des principaux résultats attendus de la première réunion de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité est de parvenir à s'entendre sur le contenu et l'orientation des prestations qu'il a été demandé à l'Équipe de spécialistes, conformément à son mandat, de fournir en 2007 et 2008 et de définir les mesures concrètes à prendre pour fournir ces prestations.
2. Conformément au programme de travail du Comité de la coopération et de l'intégration économiques pour 2007-2008 dans le domaine d'intervention intitulé «Créer un environnement propice au développement de l'innovation et à la compétitivité fondée sur le savoir» et au mandat que lui a confié le Comité, l'Équipe de spécialistes a pour mission de contribuer en 2007-2008 à la réalisation des principaux produits et activités suivants:

- a) Examen comparatif des modèles organisationnels concrets en matière de développement de l'innovation et de compétitivité, ainsi que des circuits de diffusion des résultats du développement technologique et de l'innovation dans l'économie moderne et de leur rôle dans le développement économique et la compétitivité à l'échelle nationale (2007);
- b) Élaboration d'une synthèse de bonnes pratiques de nature à favoriser l'innovation et sa diffusion (2007);
- c) Examen comparatif des politiques nationales visant à favoriser le développement technologique et l'innovation (2008);
- d) Synthèse des moyens d'action envisageables pour créer un environnement propice au développement de l'innovation (2008).

3. Dans le cadre du programme de travail du Comité, l'Équipe de spécialistes favorisera l'échange de l'expérience acquise et facilitera le partage des connaissances, la concertation au sujet des politiques à suivre et l'organisation de consultations entre les États membres dans le domaine des politiques d'innovation et de compétitivité. L'un de ses principaux objectifs sera de mettre en évidence des bonnes pratiques et des moyens d'action dans le domaine des politiques d'innovation et de compétitivité et de diffuser largement ces pratiques et ces moyens d'action parmi les États membres de la CEE, y compris en contribuant au renforcement des capacités dans les pays qui le souhaitent. Étant donné que le domaine thématique intitulé «Créer un environnement propice au développement de l'innovation et à la compétitivité fondée sur le savoir» est assez vaste et que le temps et les ressources dont l'Équipe de spécialistes dispose sont limités, cette dernière ne pourra se pencher tout d'abord que sur quelques-unes des questions relevant de ce vaste domaine. Elle devra donc avant tout mettre en évidence les aspects des politiques d'innovation et de compétitivité qui se prêteraient le plus profitablement à une coopération multilatérale et seraient de nature à faciliter l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques entre les pays.

4. Pour aider l'Équipe de spécialistes à concentrer ses travaux sur les questions que les États membres jugent les plus importantes, le secrétariat de la CEE a réalisé une enquête auprès des membres de l'Équipe spéciale et d'autres experts des politiques d'innovation et de compétitivité des États membres de la CEE. Pour les besoins de l'enquête, un questionnaire a été diffusé par courrier électronique à un large groupe d'experts (plus de 200 au total) représentatif du réseau d'experts établi par le Comité dans ce domaine thématique. Ce réseau comprend diverses catégories d'experts travaillant dans le vaste domaine des politiques d'innovation et de compétitivité et venant d'horizons et de milieux professionnels différents. Le groupe interrogé n'est pas seulement composé d'experts nommés officiellement par leur gouvernement au sein de l'Équipe de spécialistes, mais aussi d'une large communauté d'experts provenant d'organismes publics, d'établissements d'enseignement ou de recherche, du secteur privé, d'autres organisations internationales, etc.

5. Le questionnaire a été conçu par le secrétariat de la CEE compte tenu du mandat de l'Équipe de spécialistes et après un examen approfondi de la manière dont les nombreux documents et rapports d'analyse et d'orientation qui avaient été élaborés sur ce sujet par la CEE et ont été présentés à la première session du Comité, les 27 et 28 septembre 2006, y compris la note intitulée *Compétitivité et innovation* (documents ECE/CECI/2006/3 et

ECE/CECI/2006/3/Add.1), traitaient des questions de fond mentionnées dans ce mandat. Après une évaluation minutieuse, 16 principaux sujets relevant du domaine thématique des «politiques d'innovation et de compétitivité» ont été choisis pour figurer dans le questionnaire. Il est à noter que certaines questions qui peuvent relever des politiques d'innovation et de compétitivité mais qui devraient en principe être rattachées à d'autres domaines thématiques du programme de travail du Comité n'ont pas été incluses dans ce questionnaire. Il s'agit notamment des questions relatives au financement du développement de l'innovation et à la protection et la commercialisation de la propriété intellectuelle.

6. Dans le cadre de l'enquête, les experts ont été invités à ne signaler que les cinq sujets qu'ils jugeaient les plus utiles et les plus concrets, à savoir ceux qui se prêtaient le mieux à une coopération multilatérale permettant, dans le contexte des activités de l'Équipe de spécialistes, de promouvoir le développement de l'innovation et la compétitivité fondée sur le savoir dans la région de la CEE.

7. Le présent document décrit succinctement les résultats de cette enquête, conformément au point 4 de l'ordre du jour de la première session de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité (document ECE/CECI/ICP/2007/1).

## II. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX RÉSULTATS

8. Un total de 117 experts de 38 pays et de 3 organisations internationales ont fait parvenir au secrétariat de la CEE leurs réponses au questionnaire, ce qui représente un taux de réponse très élevé de plus de 50 %. Les experts nommés officiellement au sein de l'Équipe de spécialistes ont représenté 43 % des réponses reçues. Le questionnaire a été rempli par les experts nommés par 28 pays sur les 30 qui, à ce jour, ont nommé officiellement des représentants au sein de l'Équipe de spécialistes. La date limite de réception des réponses était fixée au 28 février 2007.

9. Le tableau 1 présente les résultats globaux de l'enquête. L'une des principales conclusions à tirer de cette enquête est que les réponses sont en général assez concentrées, ce qui pourrait faciliter le processus d'établissement des priorités. Ainsi, cinq sujets ont suscité l'intérêt de 40 % ou plus de l'ensemble des experts interrogés (colonne 4). Il s'agit (par ordre d'apparition dans le questionnaire) des sujets suivants:

a) *Structure des systèmes nationaux d'innovation et spécialisation fonctionnelle des organismes qui encouragent l'innovation;*

b) *Mécanismes de mise en œuvre des politiques nationales à long terme en matière de R-D et d'innovation et incitations dans ce domaine;*

c) *Mesures de politique publique visant à accroître les capacités d'innovation et d'assimilation des entreprises;*

d) *Bonne pratique en matière de création de structures favorisant l'innovation (parcs scientifiques/technologiques, centres d'excellence, pépinières technologiques, centres d'innovation, etc.);*

e) *Création d'un environnement propice à l'innovation (politique fiscale, marché du travail, infrastructure, éducation, etc.).*

10. Un autre groupe de cinq sujets a obtenu le soutien de quelque 30 à 35 % de l'ensemble des experts interrogés. Il s'agit (par ordre d'apparition dans le questionnaire) des sujets suivants:

- a) Coordination entre les institutions et organismes publics chargés de promouvoir l'innovation et la compétitivité;
- b) Soutien des pouvoirs publics aux institutions privées qui encouragent le développement technologique, l'innovation et la compétitivité;
- c) Bonne pratique en matière de partenariats encourageant le développement de l'innovation et la compétitivité;
- d) Institutions et initiatives régionales encourageant le développement de l'innovation et la compétitivité; groupements régionaux;
- e) Mesures d'orientation visant à faciliter le transfert de technologie aux entreprises innovantes et la diffusion de l'innovation.

11. Les autres questions mentionnées dans le questionnaire ont suscité un moins grand nombre de réponses positives.

12. Dans le premier groupe de questions, celle qui recueille le plus grand nombre de suffrages est la question concernant la «création d'un environnement propice à l'innovation (politique fiscale, marché du travail, infrastructure, éducation, etc.)», qui a été jugée utile et concrète par plus de 50 % des experts interrogés. Ce bon résultat porte à croire que l'examen des initiatives prises dans d'autres domaines d'action est indissociable de l'évaluation du contexte global dans lequel s'inscriraient ces initiatives plus spécifiques. Il montre aussi que face à un blocage au niveau structurel, une intervention des pouvoirs publics peut s'avérer plus efficace.

13. Pour deux des autres sujets le plus fréquemment cités («Structure des systèmes nationaux d'innovation et spécialisation fonctionnelle des organismes qui encouragent l'innovation» et «Mécanismes de mise en œuvre des politiques nationales à long terme en matière de R-D et d'innovation et incitations dans ce domaine»), les taux d'approbation, légèrement inférieurs, ont cependant dépassé 45 %. Il s'agit de questions «descendantes» qui se rapportent en général à l'architecture des systèmes nationaux d'innovation, y compris l'organisation et les interactions institutionnelles, le système d'incitations et les ressources consacrées à l'innovation et au savoir. Les deux autres sujets les plus appréciés, que plus de 40 % des experts interrogés ont mentionnés, ont trait aux politiques d'intervention mises en œuvre à un niveau inférieur, au ciblage des entreprises («Mesures de politique publique visant à accroître les capacités d'innovation et d'assimilation des entreprises») ou à la création d'institutions spécifiques afin d'encourager l'innovation («Bonne pratique en matière de création de structures favorisant l'innovation»).

14. Les réponses obtenues à partir d'un échantillon réduit ne comprenant que les experts nommés officiellement par leur gouvernement au sein de l'Équipe de spécialistes donnent des résultats similaires à ceux qui ressortent de l'échantillon général, à quelques nuances près (deuxième colonne du tableau 1). Ainsi, les préférences des membres de l'Équipe de spécialistes pour les deux sujets de type «descendant» («Structure des systèmes nationaux d'innovation et spécialisation fonctionnelle des organismes qui encouragent l'innovation» et «Mécanismes de mise en œuvre des politiques nationales à long terme en matière de R-D et d'innovation et incitations dans ce domaine») sont exprimées plus clairement et ces sujets ont été classés parmi

les cinq sujets les plus importants par environ 55 à 60 % des experts. Le sujet concernant la création d'un environnement propice a aussi été vivement soutenu (par plus de 45 % des experts) mais pas aussi largement que dans le cas de l'échantillon général. Les membres de l'Équipe de spécialistes ont accordé par ailleurs une assez grande importance au sujet intitulé «Bonne pratique en matière de partenariats encourageant le développement de l'innovation et la compétitivité», que les autres experts n'avaient pas aussi fréquemment cité.

15. Comme dans le cas de l'échantillon général, les membres de l'Équipe de spécialistes ont souligné l'importance des mesures de politique publique visant à cibler les entreprises, sans toutefois se limiter, pour leur part, aux capacités d'innovation et d'assimilation des entreprises. Ils ont accordé encore plus d'importance aux mesures qui visent à faciliter le transfert de technologie aux entreprises innovantes et la diffusion de l'innovation.

### **III. RÉSULTATS OBTENUS À PARTIR D'AUTRES ÉCHANTILLONS REPRÉSENTATIFS**

16. L'enquête offre la possibilité d'analyser les résultats obtenus à partir d'autres échantillons représentatifs, notamment en groupant les experts interrogés par milieu professionnel et par pays d'origine.

17. Le questionnaire comprend une question d'ordre général sur l'appartenance des experts interrogés à une institution, selon qu'il s'agit d'un organisme public, d'une société privée, d'un établissement d'enseignement ou de recherche, d'une organisation internationale ou d'une autre institution. Les établissements d'enseignement ou de recherche représentent plus de la moitié de l'échantillon global, les organismes publics en représentant plus d'un tiers. La plupart des réponses restantes proviennent d'experts en poste dans des organisations classées sous «autres». La catégorie «autres» correspond principalement à des organisations créées avec le soutien des pouvoirs publics mais ne faisant pas partie des institutions publiques.

18. Une façon de différencier les types de réponses consiste à décomposer l'échantillon global en deux groupes d'experts, selon que ceux-ci appartiennent ou non à la fonction publique (tableau 2). Il est à noter que les membres de l'Équipe de spécialistes nommés officiellement ne sont pas tous des fonctionnaires en poste dans des organismes publics. Inversement, dans l'échantillon global, certaines réponses proviennent d'experts gouvernementaux autres que ceux qui ont été nommés officiellement au sein de l'Équipe de spécialistes. La décomposition des résultats présentée dans le tableau 2 est donc différente de celle qui est présentée dans le tableau 1.

19. Les experts gouvernementaux affichent un soutien encore plus marqué que les autres groupes pour deux des questions qui sont en tête du classement: «Structure des systèmes nationaux d'innovation et spécialisation fonctionnelle des organismes qui encouragent l'innovation» et «Mécanismes de mise en œuvre des politiques nationales à long terme en matière de R-D et d'innovation et incitations dans ce domaine». Ces deux questions ont été jugées importantes et pertinentes par environ la moitié des experts interrogés appartenant à ce groupe. Bien que la question intitulée «Création d'un environnement propice à l'innovation» soit aussi citée fréquemment, les experts gouvernementaux ne semblent pas lui attribuer une aussi grande importance que les autres experts: dans le sous-groupe des organismes autres que publics, plus de 55 % des experts interrogés ont considéré ce sujet comme important et pertinent.

Cette question et celle qui est intitulée «Bonne pratique en matière de création de structures favorisant l'innovation» ont été citées avec une fréquence similaire (environ 40 à 45 % des réponses) par les experts gouvernementaux.

20. Il existe d'importantes différences dans d'autres domaines également. Si un grand nombre d'experts gouvernementaux (environ 40 %) ont donné la préférence à l'examen des institutions et initiatives régionales encourageant le développement de l'innovation et la compétitivité, ce sujet a recueilli beaucoup moins de suffrages parmi les experts non gouvernementaux. Le contraste est encore plus prononcé en ce qui concerne les mesures de politique publique visant à accroître les capacités d'innovation et d'assimilation des entreprises. Cette question a été jugée importante et pertinente par près de 50 % des experts non gouvernementaux, ce qui la place en deuxième position par ordre d'importance dans ce sous-groupe. Or, 30 % seulement des experts gouvernementaux ont mentionné ce sujet, qui ne figure pas parmi leurs choix prioritaires.

21. Conformément à son mandat, le Comité accordera une importance particulière, dans le cadre de ses activités, aux pays de la CEE en transition. Ces pays sont fortement représentés dans les réponses aux questionnaires, puisque environ un tiers des pays d'origine des experts sont des pays en transition. Le tableau 3 présente une décomposition des réponses par pays d'origine des experts, en établissant une distinction entre deux principaux groupes de pays: Europe orientale, Caucase et Asie centrale d'une part et le reste de la région de la CEE d'autre part.

22. Dans les réponses du sous-groupe d'experts des pays d'Europe centrale, du Caucase et d'Asie centrale, les trois sujets le plus fréquemment cités sont les suivants: «Structure des systèmes nationaux d'innovation et spécialisation fonctionnelle des organismes qui encouragent l'innovation», «Bonne pratique en matière de création de structures favorisant l'innovation» et «Création d'un environnement propice à l'innovation (politique fiscale, marché du travail, infrastructure, éducation, etc.)». Ces sujets ont recueilli les suffrages de plus de 50 % des experts originaires de cette région, ce qui correspond dans l'ensemble aux préférences constatées dans l'autre groupe de pays, bien que les experts des pays en transition semblent accorder beaucoup plus d'importance aux structures favorisant l'innovation.

23. Une différence plus révélatrice est l'importance attachée par les experts du «reste de la région de la CEE» aux «mesures de politique publique visant à accroître les capacités d'innovation et d'assimilation des entreprises», qui dépasse de loin l'importance attachée à cette question par les experts des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Ceux-ci, au contraire, semblent avoir été plus intéressés par les «mesures d'orientation visant à faciliter le transfert de technologie aux entreprises innovantes et la diffusion de l'innovation».

24. Si les deux sous-groupes semblent également intéressés par les «mécanismes de mise en œuvre des politiques nationales à long terme en matière de R-D et d'innovation et les incitations dans ce domaine», 40 à 45 % des experts d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ont aussi mentionné les deux autres sujets: «Soutien des pouvoirs publics aux institutions privées qui encouragent le développement technologique, l'innovation et la compétitivité» et «Bonne pratique en matière de partenariats encourageant le développement de l'innovation et la compétitivité». Ces deux sujets n'ont pas été mentionnés aussi fréquemment par les experts du «reste de la région de la CEE».

#### IV. CONSÉQUENCES POUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ÉQUIPE DE SPÉCIALISTES POUR 2007-2008

25. La répartition des réponses semble indiquer, pour un groupe d'experts des politiques d'innovation et de compétitivité à la fois large et représentatif, des préférences assez bien définies pour un petit nombre de sujets. Dans l'ensemble, les résultats de l'enquête ne montrent pas de dispersion importante des réponses reçues. En particulier, il semble qu'un large accord se dégage parmi les experts interrogés sur les sujets les plus importants et les plus pertinents qui se prêtent le mieux à une coopération multilatérale permettant, dans le contexte des activités de l'Équipe de spécialistes, de faciliter l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques entre les pays. Ce résultat pourrait aider l'Équipe de spécialistes, en donnant à son programme de travail une orientation thématique plus étroite, à définir plus en détail les prestations qu'il lui a été demandé de fournir en 2007 et 2008.

26. Plus précisément, les résultats de l'enquête et la répartition des réponses constituent une bonne base pour définir le contenu et l'axe principal des examens comparatifs qu'il a été demandé à l'Équipe de spécialistes de réaliser en 2007-2008. Ainsi, le programme de travail de l'Équipe de spécialistes pour 2007 souligne les aspects organisationnels et institutionnels d'un environnement propice à la naissance et à la diffusion de l'innovation et les mécanismes qui permettent, à partir de là, d'améliorer la compétitivité. Deux des cinq sujets les plus fréquemment mentionnés dans les réponses au questionnaire vont clairement dans la direction ainsi proposée. Il s'agit des sujets suivants: «**Structure des systèmes nationaux d'innovation et spécialisation fonctionnelle des organismes qui encouragent l'innovation**» et «**Mécanismes de mise en œuvre des politiques nationales à long terme en matière de R-D et d'innovation et incitations dans ce domaine**». Ces sujets pourraient donc faire partie des principaux points à examiner dans le cadre de l'«*examen comparatif des modèles organisationnels concrets en matière de développement de l'innovation et de compétitivité, ainsi que des circuits de diffusion des résultats du développement technologique et de l'innovation dans l'économie moderne et de leur rôle dans le développement économique et la compétitivité à l'échelle nationale*» envisagé pour 2007.

27. En 2008, le programme de travail de l'Équipe de spécialistes est plus précisément axé sur les interventions spécifiques visant à faciliter le développement technologique et l'innovation. Deux autres des cinq sujets le plus fréquemment mentionnés par les experts interrogés vont précisément dans cette direction: «**Bonne pratique en matière de création de structures favorisant l'innovation (parcs scientifiques/technologiques, centres d'excellence, pépinières technologiques, centres d'innovation, etc.)**» et «**Mesures de politique publique visant à accroître les capacités d'innovation et d'assimilation des entreprises**». Le premier de ces sujets a été très fortement soutenu par les experts d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, qui ont aussi mentionné très fréquemment le sujet intitulé «**Mesures d'orientation visant à faciliter le transfert de technologie aux entreprises innovantes et la diffusion de l'innovation**». Ces sujets pourraient donc faire partie des points essentiels à examiner dans le cadre de l'«*examen comparatif des politiques nationales visant à favoriser le développement technologique et l'innovation*» envisagé en 2008.

28. Il a été généralement admis que la «**création d'un environnement propice à l'innovation (politique fiscale, marché du travail, infrastructure, éducation, etc.)**» était une condition essentielle de la réussite des politiques d'innovation et de compétitivité en général. Cet environnement, qui définit le cadre dans lequel interviennent les acteurs de l'innovation, institutionnels et autres, est donc de nature intersectorielle. Il influe fortement à la fois sur la structure organisationnelle et sur l'efficacité institutionnelle du système d'incitations qui soutient ou freine l'innovation et la compétitivité. Il semble donc indiqué, pour évaluer les autres sujets, de prendre cet environnement en considération dans l'un et l'autre des examens comparatifs.



**Tableau 1. Répartition des réponses au questionnaire de la CEE sur les politiques d'innovation et de compétitivité, membres de l'Équipe de spécialistes et autres experts (pourcentage des réponses indiquant, dans chaque sous-groupe, l'intérêt pour le sujet correspondant)**

Intérêt pour les sujets à examiner par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité de la CEE	Membres de l'Équipe de spécialistes	Autres experts	Ensemble des réponses
Structure des systèmes nationaux d'innovation et spécialisation fonctionnelle des organismes qui encouragent l'innovation	58,0	40,3	47,9
Coordination entre les institutions et organismes publics chargés de promouvoir l'innovation et la compétitivité	38,0	23,9	30,8
Mécanismes de mise en œuvre des politiques nationales à long terme en matière de R-D et d'innovation et incitations dans ce domaine	54,0	38,8	46,2
Soutien des pouvoirs publics aux institutions privées qui encouragent le développement technologique, l'innovation et la compétitivité	26,0	31,3	29,1
Bonne pratique en matière de partenariats encourageant le développement de l'innovation et la compétitivité	40,0	23,9	31,6
Institutions et initiatives régionales encourageant le développement de l'innovation et la compétitivité; groupements régionaux	22,0	40,3	33,3
Dialogue structuré entre les partenaires régionaux concernés par l'innovation (responsables de l'élaboration des politiques, milieux d'affaires, universités)	14,0	23,9	19,7
Initiatives internationales et transfrontières visant à promouvoir la diffusion de l'innovation; groupements transfrontières	16,0	23,9	20,5
Mesures de politique publique visant à accroître les capacités d'innovation et d'assimilation des entreprises	36,0	46,3	41,9
Mesures d'orientation visant à faciliter le transfert de technologie aux entreprises innovantes et la diffusion de l'innovation	40,0	29,9	34,2
Mesures d'orientation s'adressant à des industries ou des technologies innovantes «à naître» ou «naissantes»	14,0	17,9	16,2
Mesures d'orientation visant à faciliter le partage des risques entre les partenaires dans le cadre d'une activité innovante	12,0	10,4	11,1
Modalités d'un financement public ciblé des activités de R-D et d'innovation	14,0	17,9	16,2
Modalités d'encouragement de la commercialisation de la recherche financée par le secteur public	22,0	17,9	19,7
Bonne pratique en matière de création de structures favorisant l'innovation (parcs scientifiques/technologiques, centres d'excellence, pépinières technologiques, centres d'innovation, etc.)	36,0	46,3	41,9
Création d'un environnement propice à l'innovation (politique fiscale, marché du travail, infrastructure, éducation, etc.)	46,0	56,7	52,1
Autres	6,0	9,0	7,7
<b>Pour mémoire: nombre de réponses</b>	<b>50</b>	<b>67</b>	<b>117</b>

**Tableau 2. Répartition des réponses, experts gouvernementaux et non gouvernementaux<sup>a</sup>  
(pourcentage des réponses indiquant, dans chaque sous-groupe, l'intérêt pour le sujet correspondant)**

Intérêt pour les sujets à examiner par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité de la CEE	Experts gouvernementaux	Experts non gouvernementaux	Ensemble des réponses
Structure des systèmes nationaux d'innovation et spécialisation fonctionnelle des organismes qui encouragent l'innovation	51,2	46,1	47,9
Coordination entre les institutions et organismes publics chargés de promouvoir l'innovation et la compétitivité	34,1	28,9	30,8
Mécanismes de mise en œuvre des politiques nationales à long terme en matière de R-D et d'innovation et incitations dans ce domaine	51,2	43,4	46,2
Soutien des pouvoirs publics aux institutions privées qui encouragent le développement technologique, l'innovation et la compétitivité	24,4	31,6	29,1
Bonne pratique en matière de partenariats encourageant le développement de l'innovation et la compétitivité	31,7	31,6	31,6
Institutions et initiatives régionales encourageant le développement de l'innovation et la compétitivité; groupements régionaux	39,0	30,3	33,3
Dialogue structuré entre les partenaires régionaux concernés par l'innovation (responsables de l'élaboration des politiques, milieux d'affaires, universités)	22,0	18,4	19,7
Initiatives internationales et transfrontières visant à promouvoir la diffusion de l'innovation; groupements transfrontières	17,1	22,4	20,5
Mesures de politique publique visant à accroître les capacités d'innovation et d'assimilation des entreprises	31,7	47,4	41,9
Mesures d'orientation visant à faciliter le transfert de technologie aux entreprises innovantes et la diffusion de l'innovation	39,0	31,6	34,2
Mesures d'orientation s'adressant à des industries ou des technologies innovantes «à naître» ou «naissantes»	22,0	13,2	16,2
Mesures d'orientation visant à faciliter le partage des risques entre les partenaires dans le cadre d'une activité innovante	12,2	10,5	11,1
Modalités d'un financement public ciblé des activités de R-D et d'innovation	14,6	17,1	16,2
Modalités d'encouragement de la commercialisation de la recherche financée par le secteur public	19,5	19,7	19,7
Bonne pratique en matière de création de structures favorisant l'innovation (parcs scientifiques/technologiques, centres d'excellence, pépinières technologiques, centres d'innovation, etc.)	41,5	42,1	41,9
Création d'un environnement propice à l'innovation (politique fiscale, marché du travail, infrastructure, éducation, etc.)	43,9	56,6	52,1
Autres	2,4	10,5	7,7
<b>Pour mémoire: nombre de réponses</b>	<b>41</b>	<b>76</b>	<b>117</b>

<sup>a</sup> Le terme «non gouvernementaux» désigne les catégories suivantes, précisées dans le questionnaire: secteur privé; établissement d'enseignement ou de recherche; organisation internationale; autres.

**Tableau 3. Répartition des réponses par pays d'origine (grands groupes de pays dans la région de la CEE<sup>a</sup>) des experts interrogés (pourcentage des réponses indiquant, dans chaque sous-groupe, l'intérêt pour le sujet correspondant)**

Intérêt pour les sujets à examiner par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité de la CEE	Europe orientale <sup>b</sup> , Caucase et Asie centrale	Reste de la région de la CEE <sup>c</sup>	Ensemble des réponses
Structure des systèmes nationaux d'innovation et spécialisation fonctionnelle des organismes qui encouragent l'innovation	52,6	45,6	47,9
Coordination entre les institutions et organismes publics chargés de promouvoir l'innovation et la compétitivité	36,8	27,8	30,8
Mécanismes de mise en œuvre des politiques nationales à long terme en matière de R-D et d'innovation et incitations dans ce domaine	42,1	48,1	46,2
Soutien des pouvoirs publics aux institutions privées qui encouragent le développement technologique, l'innovation et la compétitivité	39,5	24,1	29,1
Bonne pratique en matière de partenariats encourageant le développement de l'innovation et la compétitivité	44,7	25,3	31,6
Institutions et initiatives régionales encourageant le développement de l'innovation et la compétitivité; groupements régionaux	26,3	36,7	33,3
Dialogue structuré entre les partenaires régionaux concernés par l'innovation (responsables de l'élaboration des politiques, milieux d'affaires, universités)	13,2	22,8	19,7
Initiatives internationales et transfrontières visant à promouvoir la diffusion de l'innovation; groupements transfrontières	13,2	24,1	20,5
Mesures de politique publique visant à accroître les capacités d'innovation et d'assimilation des entreprises	21,1	51,9	41,9
Mesures d'orientation visant à faciliter le transfert de technologie aux entreprises innovantes et la diffusion de l'innovation	42,1	30,4	34,2
Mesures d'orientation s'adressant à des industries ou des technologies innovantes «à naître» ou «naissantes»	15,8	16,5	16,2
Mesures d'orientation visant à faciliter le partage des risques entre les partenaires dans le cadre d'une activité innovante	13,2	10,1	11,1
Modalités d'un financement public ciblé des activités de R-D et d'innovation	13,2	17,7	16,2
Modalités d'encouragement de la commercialisation de la recherche financée par le secteur public	21,1	19,0	19,7
Bonne pratique en matière de création de structures favorisant l'innovation (parcs scientifiques/technologiques, centres d'excellence, pépinières technologiques, centres d'innovation, etc.)	50,0	38,0	41,9
Création d'un environnement propice à l'innovation (politique fiscale, marché du travail, infrastructure, éducation, etc.)	50,0	53,2	52,1
Autres	2,6	10,1	7,7
<b>Pour mémoire: nombre de réponses</b>	<b>38</b>	<b>79</b>	<b>117</b>

<sup>a</sup> La CEE compte 56 États membres: tous les pays d'Europe, du Caucase et d'Asie centrale, les États-Unis, le Canada et l'État d'Israël.

<sup>b</sup> Y compris les pays des Balkans occidentaux.

<sup>c</sup> Y compris tous les États membres de l'UE.

-----